

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 4

Artikel: L'instruction civique en chansons
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-207526>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement

à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

La bibliothèque du bon Vaudois.

En vente au Bureau du *Conteur vaudois*:

Causeries du <i>Conteur vaudois</i> (1 ^{re} série, 2 ^e édition, illustrée par Ralph)	Fr. 1 50
Favey, Grognuz et l'Assesseur, récit complet des aventures de trois bons Vaudois, par L. MONNET, illustré par Ralph et J.-H. Rosen	" 2 50
Po Recafa, recueil de morceaux patois, prose et vers (Payot et Cie, édit.)	" 1 80
Mélanges vandois, de L. FAVRAT (Payot et Cie, édit.)	" 1 —
Le Roman romand (Payot et Cie, éditeurs). 3 premières livraisons, en vente séparément :	
1. A. BACHELIN, <i>La Carrochonne, La Marquise</i>	" — 60
2. PHILIPPE MONNIER, <i>Nouvelles</i>	" — 60
3. ED. ROD, <i>Scènes de la Vie suisse</i>	" — 60

L'INSTRUCTION CIVIQUE EN CHANSONS

Le Cercle démocratique de Lausanne a com- mémoré, samedi dernier, la date de l'é- mancipation du Pays de Vaud par une petite fête dont le clou a été une amusante saynète de M. Jules Cordey, agrémentée de ballets réglés par M. J. Cottier. On a vu paraître dans cette œuvre le rejeton d'un roitelet du Soudan, désireux d'introduire dans ses futurs Etats des institutions politiques calquées sur celles de notre canton. Il les ignorait; mais on les lui a fait connaître par des couplets qu'il retiendra sûrement, car il en a emporté le texte.

Après qu'il eut saisi ce qu'on entend par la séparation des pouvoirs, il apprit, sur l'air de « Quand Margoton va-t'au moulin », ce qu'est le Grand Conseil :

On a chez nous au Grand Conseil (bis)
Toujours un beau temps sans pareil (bis)
Puisqu'on voit dans la salle,
Sous un beau tapis qu'on voudrait vermeil,
Puisqu'on voit dans la salle,
La table du soleil.

Il sut, sur l'air « Il pleut bergère », ce que sont les lois :

Il pleut, il pleut des codes,
Des décrets et des lois ;
Sur les vins, sur les fraudes,
L'absinthe et les faux poids,
Les chemins, les fabriques,
La chasse, etcétera.
Quelle sainte boutique !
Qui s'y reconnaîtra ?

Il pleut, il pleut des codes,
Des lois et des décrets,
Bien seulette, la mode,
Echappe à leurs arrêts,
Et promène en maîtresse
Ses jupes à chanteau,
Ses décoll'tés princesses,
Ses monstrueux chapeaux.

On l'initia au mécanisme du pressoir que manie le fisc, puis aux attributions du Conseil d'Etat, sur l'air de *Fra Diavolo*. La chanson du gouvernement se termine ainsi :

Un roi très populaire
Aurait voulu que tout Français,

Le dimanche eût des poulets
A manger à souhait.

Notre désir sincère

Serait de voir nos habitants

Dans l'aisance à soixante ans,

Mangeant des ortolans.

Comment ?

Par les retrait's populaires

Qui fourniront aux vieilles gens,

Une rente en argent.

Après le gouvernement, ses fonctionnaires,
sur l'air de « La belle Suzon » :

Notre beau canton

Aurait fort à faire

Si nous n'y étions

Nous et nos fonctions

Gai, gai, rassurez-vous ;

Nous sommes-là, nous, les fonctionnaires

Gai, gai, rassurez-vous,

Comment l'Etat marcherait-il sans nous ?

Vous voyez nos noms

Dans cet annuaire,

Avec nos prénoms

Mais pas nos surnoms

Gai, gai, tout le détail ;

Les receveurs, les préfets, les notaires,

Gai, gai, tout le détail,

Etat civil, inspecteurs du bétail.

Le petit prince nègre voulut savoir à quoi servent les gardiens de l'ordre public. Gendarmes et militaires le lui dirent. Il s'extasia en apprenant le nom et le rôle de nos cours de justice, dont il n'avait pas la moindre idée :

Nous sommes de bons magistrats,
You pindi ! You pinda !

La terreur des scélérats,

You pindi ! pinda

Avec nous faut marcher droit,

Suivre le sentier étroit

You pinda et you pindi !

Nul forfait n'est impuni

You pinda et you pindi !

Gare le Péni :

Hardi,

Au riz

Et aux macaronis

Hi !

Les assassins, les escrocs,

You pindi ! you pindoc !

A nos cœurs font-ils toc, toc ?

You pindi, pindoc !

Nous résistons à ce choc

Et nous leur disons : « Au bloc »,

You pinda et you pindi !

Pour vous, nous avons choisi

You pinda et you pindi !

L'hôtel Béthuzy.

Hardi,

Au riz

Et aux macaronis

Hi !

Son altesse noire est repartie pour son pays avec l'intention d'y instituer des cours d'instruction civique sur le modèle de ceux de MM. Cordey et Cottier. Et c'est ainsi que se répandront du même coup dans son royaume des mélodies variées, les sciences politiques républicaines et le nom de Lausanne, ville d'éducation.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Taupage et messelage

DANS nombre de communes rurales du canton de Vaud, le traitement des taupiers et des gardes-champêtres est payé en partie par les propriétaires fonciers. C'est là d'ailleurs une contribution si minime, que les frais de recouvrement par la poste, la dépassent parfois. Ainsi, le facteur a présenté, l'autre jour, à un propriétaire de Jouxtens-Mézery, la note ci-après :

Remboursement.

Frais de taupage et de messelage, Fr. 0,05

Port " 0,12

Total Fr. 0,17

Taupage ne figure pas dans le dictionnaire de l'Académie, mais le mot s'explique de lui-même. Messelage, qui ne s'y trouve pas non plus, dérive du nom patois du garde-champêtre : *messalei*, *mussalei* ou *messellier*.

LE PATOIS DE BLONAY

II

ON a vu¹ que le *Glossaire du patois de Blonay*, par M^{me} Odin, est riche en notes consacrées à l'enfance. En voici encore quelques-unes :

Kan on va batsi, lé parain et lé marain ne déivon pa sé réveri : cein fâ louchi lé z'einfan.

Fô pa mothrà le meryau éi petit z'einfan, cein ou grâve dé dévezâ.

Kan lé z'einfan l'on la bara su le nâ, voullion éithre fyé. (La *bara* est la veine du front, parfois très visible chez les nouveau-nés.)

On yândo ke l'avan koumeniyâ, lé z'einfan ne dezan pa mé *mama* à lou méirè et ne la tutéyâvan pa mé non plu, ma to cein l'a tsanzi.

Un garçon que sa mère grondait en lui disant : « Molaléva ke l'éï ! » lui répondit : « Se su molaléva, ko que m'a aléva ? »

Les enfants crient à quelqu'un qui leur fait ombrage :

Péi dé tsin, péi de lau,

Réimoua té dé mon sélau..

M^{me} Odin n'est pas moins documentée en ce qui a trait au mariage :

Il n'y a pas plus de vingt ou trente ans, écrit-elle, que la mode des anneaux de mariage a été introduite à Blonay. Tels jeunes gens qui n'ont pas les cinq sous pour monter leur ménage ne craignent pas de dépenser vingt à vingt-cinq francs pour une alliance.

A Blonay, la jeune fille ne reçoit pas ses amoureux dans sa chambre, comme cela se pratique ailleurs : la veillée se passe à la cuisine, à côté de laquelle se trouve toujours la chambre à coucher des parents. Jusqu'à ce qu'elle ait fait un choix, elle laisse entrer plusieurs jeunes gens à la fois, et la soirée se passe fort gaiement; mais, dès qu'elle a un préféré, celui-ci est seul admis à *cortizâ*.

Autrefois, une fille ne devait pas se marier avant d'avoir lavé une toile de pailasse neuve

¹ *Conteur vaudois* du 21 janvier.